

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le premier juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mme Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, M. Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Mathieu MORIOU, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : Mme Joëlle LAFARGE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Claudette JULLIEN, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, Mme Michèle SEYCHAL a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON.

Absents : Mme Amélie DANIEL, M. Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-43 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME ECOCOM DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DÔME pour 2026 – Végétalisation du territoire communal

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du plan de végétalisation visant à créer des espaces ombragés par la déminéralisation de certains espaces publics et afin d'accompagner la transition écologique de la commune, il est proposé de solliciter le concours financier du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'acquisition d'arbres à hauteur de 5 000 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de végétalisation sur le territoire communal,
- **SOLLICITE** le Conseil départemental du Puy de Dôme pour une demande de subvention au titre du programme ECOCOM 2026 pour assurer le financement du projet d'acquisition d'arbres à hauteur de 5 000 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 1^{er} juillet 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 juillet 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

